

Feuille à conserver par le candidat

CAP VETEMENT TAILLEUR EN 1 AN

L'admission : Les candidatures sont étudiées en commission qui se réunira courant juin. Vous serez informé(e) du résultat par courrier

La formation est ouverte en priorité aux candidats titulaires d'un des diplômes des Métiers de l'habillement suivants :

- ✓ CAP Mode Vêtement Flou
- ✓ CAP Chapellerie modiste
- ✓ CAP Vêtement de Peaux, Maroquinerie
- ✓ Bac Pro Métiers de la Mode
- ✓ Autres formations : BTS métiers de la mode, Mentions complémentaires ou DTMS, candidature étudiée à titre exceptionnel

La capacité d'accueil est de 15 personnes maximum. Les élèves inscrits en CAP 1 AN ne sont pas bénéficiaires de l'internat.

La formation

La formation d'une durée d'un an se déroule en alternance avec 2 jours par semaine pendant 24 semaines en entreprise :

- ✓ 18 h 00 de formation au lycée pendant 3 jours par semaine :
 - 16 h 00 d'enseignement professionnel
 - 1 h 00 de PSE
 - 1 h 00 d'Arts Appliqués

Epreuves d'examen – Domaine professionnel

- ✓ Épreuve EP1 - Analyse et exploitation de données esthétiques et techniques - unité 1 - coefficient 4
- ✓ Épreuve EP2 - Mise en œuvre de la fabrication de tout ou partie d'un vêtement - unité 2 - coefficient 10
- ✓ Prévention-santé-environnement - coefficient 1 (sauf pour les titulaires d'un CAP ou d'un BAC PRO)